
Adresse de la commune d'Uzel, district de Loudéac, qui fait part des progrès de la Raison, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune d'Uzel, district de Loudéac, qui fait part des progrès de la Raison, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 546;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29747_t1_0546_0000_6

Fichier pdf généré le 01/02/2023

guerre purgera la terre des hommes libres et délivrera pour jamais les patriotes de leurs plus féroces assassins. Le troisième que vous avez rendu, il y a deux jours, et par lequel tous les indigens, indemnisés sur les propriétés des gens suspects, rentreront dans les biens qui ont été volés à leurs ancêtres, et à l'instant même de sa réception publiée sur le Bulletin, à son de caisse, dans tous les quartiers de la commune et accueilli par les bénédictions des sans-culottes et les cris unanimes et multipliés de : Vive la montagne ! *Vivent les comités de salut public et de sûreté générale.*

Représentans du peuple, on dit que les satellites de la tyrannie ont quelque projet de nous attaquer sur cette frontière, nous sommes tous disposés à les recevoir comme ils le méritent, et au premier signal les sociétés des Jacobins de Sedan et de Mouzon marcheront en masse pour combattre les despotes et ne reviendront tenir leurs séances que quand elles se seront saisies de la tête de quelque brigandau couronné pour la clouer en signe de triomphe aux portes du temple de la Liberté et de l'Égalité, comme nos chasseurs ont coutume de clouer après les leurs, les têtes des sangliers et des loups qu'ils abattent dans les forêts de l'Ardenne. Salut fraternel et révolutionnaire ».

BERTIER (*présid.*), VIMNER (*secrét.*), DURÈGE, CHARON, SONETTE.

c

[*L'agent nat. de Sens, au présid. de la Conv.; s.d.*] (1).

« Annonce à la Convention que les lois révolutionnaires sont exécutées; les signes extérieurs de la royauté, de la féodalité, et du culte catholique sont effacés. Le fanatisme a disparu, les églises sont fermées, par la libre volonté des citoyens. 54 prêtres ont abdicé leurs fonctions et remis leurs lettres de prêtrise; le culte de la Raison est en vigueur. C'est en son temple que chaque décade, les républicains s'y instruisent des lois; l'argenterie, le cuivre, les cloches sont rendus à la monnaie, les étangs sont desséchés et ensemenés, et ajouteront à l'heureuse récolte que la terre de la liberté nous prépare. »

P.c.c. : MAUZE, repr. du départ^t.

d

[*La Sté popul. de Ville-sur-Aulne, à la Conv.; s.d.*] (2).

« Citoyens représentants,

La mollesse des mesures prises par vos prédécesseurs a failli perdre la France; c'est à votre énergie qu'elle est redevable des avantages qu'elle vient de remporter sur ses ennemis intérieurs et extérieurs. Plus d'indulgence pour les traîtres, qu'ils soient balayés du sol de la république, tous ces êtres hétérogènes qui ont en-

core la bassesse d'intriguer dans l'obscurité au moment où les puissances européennes sont atterrées de la majesté avec laquelle se perfectionne la Révolution française; que dans la république il n'existe désormais que des républicains. Les patriotes malheureux vont trouver un adoucissement à leur infortune dans les richesses entassées par les ennemis de la Révolution. C'est votre décret du 8 de ce mois qui nous assure cette jouissance; nous l'avons reçu avec transport, croyez que nous le maintiendrons avec courage.

Si l'aristocratie aux abois calomnie vos opérations, la démocratie triomphante les admire et un esclave conspirateur aura toujours sur son chemin 100 000 hommes libres prêts à l'écraser ».

GOURMÉLEN (*présid.*), FENIGAN (*secrét.*), QUEMARCHADOUR (*secrét.*).

e

[*La comm. d'Uzel, à la Conv.; 10 vent. II*] (1).

« Citoyens législateurs,

Nous vous annonçons que le peuple de cette commune, asservi comme tant d'autres sous le joug oppresseur et tyrannique des prêtres, vient enfin de sentir sa dignité et faire triompher la raison sur le fanatisme et la superstition. Réunis le 5 courant en assemblée primaire, il a prononcé le renvoi d'un vicaire épiscopal qui desservait l'église de cette commune; il a résolu de ne professer désormais d'autre culte public que celui de la liberté et de l'égalité, d'autre religion que l'amour de l'humanité et de la patrie, il s'est pénétré du principe éternel que la véritable religion est la justice, qu'il ne faut qu'un culte sur la terre : la pratique de la vertu.

L'édifice servant au culte catholique est converti en temple de la raison, c'est là que tous les citoyens réunis en famille, se pénétreront de l'amour des lois et s'accoutumeront à penser qu'elles seules peuvent faire leur bonheur. Une argenterie considérable, beaucoup de galons d'or et d'argent, tous les ornements et effets en fer, cuivre, etc., dépouilles de la ci-devant église, sont déjà rendus à notre district, et nous y joindrons des dons civiques qui ne seront pas d'un grand prix, mais que la détresse de cette commune ne permet pas d'étendre davantage.

Nous sommes chargés, Citoyens, Législateurs, de joindre le vœu de nos concitoyens à celui de tous les vrais républicains qui vous félicitent sur vos glorieux et immortels travaux, vous invitent à rester à votre poste, jusqu'à ce que vous ayez vaincu les vils satellites des despotes, terrassé les brigands de l'intérieur et assuré sur des bases inébranlables la constitution, ce gage si précieux de la prospérité des bons Français ».

AUFFRAY l'aîné (*maire*), TILLY (*agent nat.*), MOREL, GUÉPIN, LAVERGNE, LESAGE, LIGNÉ, GAUTIER, HÉLIER, LEMAITE.

(1) C 298, pl. 1042, p. 1. B⁴ⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) C 300, pl. 1058, p. 7. B⁴ⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t); *Débats*, n° 574, p. 440.

(1) C 297, pl. 1027, p. 34. B⁴ⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t) et 29 germ. (2^o suppl^t); *Débats*, n° 574, p. 440.